

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Jeudi 27 Septembre 2018 à 20H30

---

Date de convocation : le 21 septembre 2018  
Date d'affichage : le 21 septembre

Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents : 7

*L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-sept septembre à 20H30 le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt et un septembre de l'an deux mille dix-huit, s'est réuni à la Mairie de JOUE L'ABBE en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERCIER Janny, Maire.*

**Etaient Présents** : LUNEL Dominique, RIVIERE Patrick, CHOPLIN Pascal, SOUCHU David, REGOUIN Evelyne, THUARD Françoise, LAINE Magali.

**Etaient absents excusés** : POLLONO Anaïs ayant donné pouvoir à Patrick RIVIERE, IMBERT Philippe, POURCEAU Jean Marie ayant donné pouvoir à Magali LAINE, FLOQUART Sandrine, MEGY Karl.

*Secrétaire de séance : David Souchu.*

### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 24 Août 2018
- Décisions prises par délégation
- Convention des « Bébés Joyeux » mise à disposition de locaux
- Rapport de la CLECT de septembre 2018
- **Annulation d'un Titre 2017 (double enregistrement) (\*)**
- Évaluation d'un terrain cédé à la commune
- Étude des devis pour contrat Gaz **et du contrat EDF (\*)**
- Organisation du 11 Novembre
- Informations et questions diverses

*(\*) Modifications approuvées en début de séance de l'ordre du jour.*

*Secrétaire de séance nommé : SOUCHU David*

### Approbation du procès-verbal du 24 août 2018

*Après en avoir délibéré, M. le Maire soumet au vote l'approbation du PV.*

*Membres en exercice : 13  
Votes : Pour : 9*

*Membres présents : 7  
Contre : 0*

*Suffrages exprimés : 9  
Abstentions : 0*

**La proposition est adoptée à l'unanimité des voix.**

### Décisions prises par délégation

*Informations du Maire au Conseil Municipal dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

**Pour information au conseil municipal.**

→ Devis

- ✓ Equip’Jardin le 28/08/2018 : bon de commande pour une Houe maraichère à 452€40 TTC et un Désheurbeur thermique avec chariot à 2748€ TTC
- ✓ Pigeon TP le 4 septembre 2018 : remplacement bris de vitre abri-vélo pour 703€80 (sinistre pris en charge assurance)
- ✓ PLG le 11/09/2018 : bon de commande pour 12 bidons de 5L détergent ENZYPIN sols et multi surfaces, total de 142€99

**Pour information au conseil municipal.**

- ✓ Collectivision le 11 septembre : signature d’un contrat de location d’un film pour la commoration du centenaire de l’armistice 1918-2018 pour un montant de 145€91 TTC
- ✓ Editions Edélios : le 13/09/2018 bon de commande pour 1 kit 3 Livres et 62 fiches pédagogiques pour les CM1-CM2 « Mort pour rien » - Thème « Armistice du 11 novembre » pour un montant de 87€ TTC
- ✓ Contrat avec la Compagnie Métronome d’Allonnes signé le 17 septembre 2018 pour accompagner les élèves des classes des CM à préparer une représentation finale en présence des 2 artistes pour le 11 novembre 2018 pour un montant de 998€ TTC
- ✓ Fred Informatique le 19/09/2018 : bon de commande pour un Panneau A3 pour le financement « LEADER » de la liaison douce pour un montant de 82€80 TTC
- ✓ Thirel Bureau le 21/09/2018 : bon de commande pour des fournitures pour les travaux manuels au Périscolaire pour un montant de 131€28 TTC
- ✓ SAS Balder le 26/09/2018 : bon de commande pour un montant de 216€ TTC de cocardes et de 2 drapeaux
- ✓ PPG Distribution le 26/09/2018 : bon de commande pour un montant de 66€48 TTC pour peinture pour le muret du monument aux morts
- ✓ Sarl Courteille Christophe le 21/09/2018 : 2 tonnes bon de commande pour un montant de 223,68€ TTC la tonne d’enrobé à froid, soit 447€36 TTC.

**Pour information au conseil municipal.**

→ ARRETES :

- ✓ Arrêté N° 69-2018 RH portant prolongation d’arrêt de travail pour maladie ordinaire d’un agent à temps non complet (IRCANTEC) jusqu’au 05/10/2018 et prolongation de sa mise en disponibilité d’office jusqu’au 17/01/2019.
- ✓ Arrêté N° 23-2018 modification de l’entrée donnant accès à la propriété cadastrée section B numéro 343 située 2, place de la mairie à Joué l’Abbé.

**Pour information au conseil municipal.**

 Convention des Bébé Joyeux pour la saison 2018/2019

Comme chaque année, la commune de Joué l’Abbé permet aux Bébé Joyeux de se retrouver régulièrement à la salle polyvalente. Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal la convention pour l’année 2018/2019.



**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE  
DE JOUE L'ABBE du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 6 juillet 2019**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

La commune de Joué l'Abbé, représentée par son Maire en exercice, Monsieur JANNY MERCIER dûment habilité par délibération n° 57-2018 du 26/10/2018, ci-après dénommée : « la Commune »,

D'une part

**Et**

L'association « les Bébé Joyeux » représentée par sa Présidente en exercice, Madame MARQUES DA SILVA Karine,

D'autre part

**IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIV**

**Article 1 : MISE A DISPOSITION**

La commune de Joué l'Abbé met gratuitement à disposition de l'Association la salle polyvalente. Cette mise à disposition se fera le jeudi matin de 10H00 à 12H00.

Cependant, les besoins de l'école restant prioritaires, le jour de mise à disposition de l'association pourra être modifié par la commune, sans que l'association ne puisse contester cette décision et demander compensation.

De plus, l'association s'engage à libérer la salle pour les besoins ponctuels d'une autre association.

**Article 2 : ETAT DES LOCAUX**

L'association prendra les locaux dans l'état où ils se trouveront et devra les tenir ainsi pendant toute la durée de la mise à disposition.

**Article 3 : DESTINATION DES LOCAUX**

L'association utilisera la salle polyvalente sous son entière responsabilité et en accord avec son règlement intérieur.

Tout changement à cette destination qui ne serait pas autorisé par la commune entraînerait la résiliation immédiate de la présente convention.

**Article 4 : ENTRETIEN ET REPARATION DES LOCAUX**

L'association devra aviser immédiatement la commune de toute réparation à la charge de cette dernière dont elle sera à même de constater la nécessité sous peine d'être tenue responsable de toute aggravation résultant de son silence ou de son retard.

**Article 5 : CESSION A UN TIERS**

L'association s'interdit de conférer la jouissance totale ou partielle des locaux à un tiers, même temporairement.

**Article 6 : ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION**

La commune ne reconnaît pas à l'association le droit et les compétences de se substituer au RAMPE :

- Les Assistantes Maternelles de l'association s'engagent à fréquenter comme auparavant les services et ateliers d'éveil organisés par le RAMPE
- L'association s'engage à accueillir toutes les Assistantes Maternelles agréées de la commune qui en feraient la demande.
- L'association s'engage à communiquer la composition de son Bureau résultant de son Assemblée Générale.
- Le prêt à titre gratuit de la salle polyvalente devant permettre :
  - o La rencontre des enfants de la commune et faire en sorte qu'ils connaissent d'autres Assistantes Maternelles.
  - o De renforcer les liens entre les Assistantes Maternelles de la commune.
  - o D'échanger des expériences.

## **Article 7 : ASSURANCES**

La commune décline toute responsabilité en cas d'accident survenu à un enfant ou à une Assistante Maternelle lors des ateliers.

L'association s'engage à souscrire une assurance pour l'utilisation de la salle polyvalente et à fournir à la commune une attestation d'assurance « garantie RC biens confiés ».

## **Article 8 : RESPONSABILITE ET RECOURS**

L'association sera responsable des conséquences dommageables résultant des infractions aux conditions de la présente convention.

L'association répondra des dégradations causées aux locaux mis à disposition pendant le temps qu'elle en aura la jouissance.

## **Article 9 : RESILIATION**

La présente convention peut être dénoncée par :

**LA COMMUNE de Joué l'Abbé** à tout moment pour cas de force majeure, pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public ou à l'ordre public, pour besoins personnels, par lettre recommandée adressée à l'association.

**L'Association les « Bébés Joyeux »** par lettre recommandée adressée à la commune.

## **Article 10 : DUREE**

### **Mise à disposition du 1er septembre 2018 au 6 juillet 2019**

La clé d'accès remise à la Présidente devra être déposée en mairie au terme de cette convention.

Fait en double exemplaires,

A .....

Le .....

**Madame La Présidente**  
MARQUES DA SILVA Karine

**Monsieur Le Maire**  
Janny MERCIER

*Après en avoir délibéré, M. le Maire soumet au vote l'approbation de la Convention.*

*Membres en exercice : 13*  
*Votes : Pour : 9*

*Membres présents : 7*  
*Contre : 0*

*Suffrages exprimés : 9*  
*Abstentions : 0*

**La proposition est adoptée à l'unanimité des voix.**

## [Rapport de la CLECT de septembre 2018](#)

Rapporteur : Pascal Choplin

Monsieur Choplin expose :

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts vers la Communauté de Communes, et de façon plus générale de rendre avis quant aux évolutions des liens financiers entre communes et Communauté de Communes.

Les travaux menés par la CLECT en 2018 ont porté, dans un premier temps sur l'évaluation des conséquences des transferts de compétences intervenus au 1er Janvier 2018. Un premier a alors été validé en séance CLECT du 20 Mars 2018, à l'unanimité.

## **-rapport de la CLECT du 10 septembre 2018,**

### ALSH du mercredi

Les communes de La Bazoge et de Montbizot mettaient en œuvre jusqu' alors un « accueil de loisirs sans hébergement » (ALSH) les mercredis.

Cette compétence est transférée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 à la communauté de communes Maine cœur de Sarthe.

Il convient donc de déterminer la charge transférée à la communauté de communes, Après présentation des recettes et dépenses engendrés par cette activité ALSH il en ressort que la charge restante s'élève à :

en année entière :

- pour La Bazoge : 10 673, 82 €
- Pour Montbizot : 3 949.56 €

Pour 2018, compte que la compétence est transférée à compter du 1<sup>er</sup> septembre, le prorata s'établit comme suit :

- Pour La Bazoge : 4 150.93 €
- Pour Montbizot : 1 535.94 €

ces sommes viennent donc en minoration des attributions de compensation de ces deux communes.

### Rectificatif

Une anomalie a été constatée sur les bases utilisées pour le calcul de équivalences de neutralité financière et fiscale pour la commune de Teillé, il convient donc de régulariser en réattribuant à cette commune une attribution de compensation de 270 €.

Chaque conseiller a été destinataire de ce rapport avant la réunion de Conseil Municipal

Après exposé de ce rapport par M Choplin,

→ **Le conseil municipal doit délibérer pour approuver le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 10 Septembre 2018, tel qu'annexé à la présente délibération, portant sur l'évaluation des charges transférées dans le cadre de l'évolution de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale.**

*Après en avoir délibéré, M. le Maire soumet au vote l'approbation du rapport.*

**Membres en exercice : 13**

**Membres présents : 7**

**Suffrages exprimés : 9**

**Votes : Pour : 9**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**La proposition est adoptée à l'unanimité des voix.**

## Annulation d'un Titre 2017 suite à double enregistrement

Monsieur Janny MERCIER, Maire, informe les membres du conseil municipal que le Trésor Public a demandé l'annulation du Titre 1293 de l'exercice 2017. En effet, le titre 1293/2017 a été émis au compte/1322 en investissement et fait doublon avec le titre 1310 de 2017 concernant le versement de la subvention DRAC pour les statues de l'Eglise pour un montant de **1797,60€**.

Or pour l'annuler, il faut émettre un mandat au compte/1322 investissement.

Il convient de s'assurer que les crédits sont suffisamment disponibles en 2018 au cpte/1322 pour pouvoir procéder au mandat annulatif de la double saisie de cette recette.

Pour information, Monsieur le Maire confirme que les crédits actuels au cpte/1322 sont suffisants pour permettre l'émission du mandat annulatif.

Par ailleurs, il précise que la mairie a bien perçu le solde des subventions dues par le Conseil Départemental de la Sarthe pour un montant de 1797€ en date du 23 mai 2018 et enregistrées T773/B48 sur l'exercice 2018.

**La proposition est adoptée à l'unanimité des voix.**

## Evaluation d'un terrain cédé à la commune

Monsieur Janny MERCIER, Maire, informe les membres du Conseil Municipal que le Trésor Public demande de régulariser la valeur finale de la liaison douce en évaluant le terrain cédé par Mme Vaugarny pour la création de la liaison douce route de la Guierche.

Monsieur le maire propose d'évaluer ce terrain de 5a21ca à la même valeur qu'a été proposé le terrain du chemin de la Manchonnerie à savoir 0.50€/m<sup>2</sup> soit → 0.50€ X 521 m<sup>2</sup> = 260€50

Il conviendra donc de régulariser par les écritures suivantes :

- Émettre un mandat de 1€ au compte de la liaison douce Cpte/2128 « liaison douce »
- Émettre un mandat et un titre en chapitre globalisé 041 (compte 1328 pour le Titre et même compte que la liaison douce pour le mandat). Le montant de ce mandat et de ce titre sera la différence entre la valeur réelle de la parcelle et 1€

Ces opérations d'ordre sont destinées à faire figurer le bien à l'actif pour sa valeur réelle et à constater le versement d'une subvention du vendeur nous l'ayant cédé pour l'Euro symbolique.

→ **Les membres du conseil municipal doivent délibérer pour estimer la valeur de cette parcelle section ZC N°44p et autoriser Monsieur le Maire a signer les écritures comptables nécessaires pour cette régularisation.**

*Après en avoir délibéré, M. le Maire soumet au vote l'approbation de la valeur de la parcelle.*

*Membres en exercice : 13*

*Membres présents : 7*

*Suffrages exprimés : 9*

*Votes : Pour : 9*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

**La proposition est adoptée à l'unanimité des voix.**

## 1. LE GAZ EN CITERNE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Contrat de Gaz pour les citernes alimentant le chauffage du Groupe Scolaire et du Restaurant Scolaire et Périscolaire arrive à échéance le 31 décembre 2018. Le contrat échu, les prix ne sont plus encadrés.

Le montant consommé étant inférieur à 25000€/ an, la secrétaire de mairie a sollicité des propositions de contrats auprès des 3 fournisseurs suivants : ANTARGAZ, VITOGAZ et PRIMAGAZ.

Le tableau ci-joint présente les caractéristiques des 3 propositions reçues :

→ Cf. ANNEXE tableau joint

## 2. LE CONTRAT ELECTRICITE POUR LA RESTAURATION DU GROUPE SCOLAIRE

Depuis la Loi NOME les règles applicables aux contrats de fournitures d'électricité et de gaz naturel sont ouvertes à la concurrence.

Les acheteurs publics doivent donc en principe mettre en concurrence les différents fournisseurs d'électricité et de gaz.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que seuls les sites dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 Kwa peuvent continuer à bénéficier des tarifs réglementés de vente d'électricité (TRV).

Au-delà, pour les acheteurs publics, la mise en concurrence des fournisseurs d'électricité est donc obligatoire.

La commune étant concernée pour la fourniture d'énergie pour La restauration du Groupe Scolaire (tarif jaune – **96 Kwa**), nous avons fait une demande à plusieurs fournisseurs d'énergie (EDF Collectivités, DIRECT ENERGIE et ENGIE).

Le contrat actuel souscrit avec EDF Collectivités arrive à échéance le 30 décembre 2018.

Il est résiliable jusqu'au 14 novembre 2018.

À ce jour, EDF Collectivités nous a fait une offre avec une date butoir de garantie des prix du Kwa sur 3 ans. Nous avons sollicité 2 autres fournisseurs et à ce jour, seul Direct Energie nous a transmis son offre.

→ **Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de réfléchir aux offres présentées sur le tableau comparatif (annexe 2 ci-joint) afin de délibérer sur le choix du fournisseur d'électricité pour le Restaurant Scolaire.**

*Après en avoir délibéré, M. le Maire soumet au vote l'approbation de deux fournisseurs présentant le meilleur rapport qualité de service/prix après une demande devis faite à plusieurs fournisseurs. (Voir Tableau comparatif en annexe)*

*Il est proposé de retenir les propositions de EDF et ANTARGAZ.*

*Membres en exercice : 13*

*Votes : Pour : 9*

*Membres présents : 7*

*Contre : 0*

*Suffrages exprimés : 9*

*Abstentions : 0*

**La proposition est adoptée à l'unanimité des voix.**

## Organisation du 11 novembre

Rapporteur : Pascal Choplin

### **Point sur cérémonie et animations du 11 novembre :**

le programme s'établit comme suit :

**Samedi 10 novembre 2018** (salle polyvalente)

**10h à 18h** - Exposition « Les poilus de 14 »

**20h30** - Projection du film « Mémoires de jeunesse » de James KENT, entrée gratuite

**Dimanche 11 novembre 2018**

**9h15** - Office religieux

**9h45** - Rassemblement officiel au monument aux morts

**11h00** - Présentation du travail effectué par les enfants de l'école avec la Compagnie Métronome « quand tu reviendras » (lectures de textes et chansons)

**11h à 17h** - Exposition « Les poilus de 14 »

**11h30** - Vin d'honneur offert par la commune de Joué l'Abbé

**12h30** - Repas au restaurant « chez Nono » sur réservation

**15h00** – « Pour ne pas les oublier » Lectures de textes et chansons présentées par l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de Joué l'Abbé

**16h30** - Goûter offert par la commune de Joué l'Abbé

Un planning des tâches à effectuer a été établi.

## Comptes rendus des commissions

### **Commission cadre de vie Pascal Choplin**

#### **Modification du contrat de location de la salle polyvalente**

Compte tenu des nouvelles modalités de calcul des consommations électriques et de l'instauration de cautions ménage, il convient de rédiger un nouveau contrat de location prenant en compte ces modifications (voir contrat en pièce jointe)

### **Commission communication Dominique Lunel**

Le Pays du Mans accompagne les restaurants scolaires dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et le développement du compostage sur site dans le cadre de sa politique d'économie circulaire et de réduction des déchets.



Le restaurant scolaire de Joué l'Abbé s'est inscrit depuis plusieurs années dans une démarche d'achats de denrées de proximité, d'animations autour du gaspillage alimentaire, de la réduction des déchets et de visites pédagogiques de lieux de production, obtenant ainsi une troisième fleur décernée par le Pays du Mans dans le cadre de la charte Qualité et Proximité.

Afin de poursuivre et de renforcer cette démarche, **la commune a signé un acte d'engagement « Mon ACTION ECO-Responsable » avec le Pays du Mans planifiant les modalités qui seront menées à partir du jeudi 8 novembre jusqu'au 6 décembre au restaurant scolaire :**

- 3 actions sur le compostage et 2 sur le gaspillage alimentaire
- Constitution du groupe d'enfants (limité à 15 issus des classes du CE1 au CM2)
- Les séances auront lieu de 11h40 à 12h10 au périscolaire
- Transmission des informations le lendemain par un ou plusieurs rapporteurs aux autres enfants
- Lien avec les enseignants partenaires dans la démarche.
- Animation par Julien Sauleau de l'Association « Les jardins du vivant ».

Afin de compléter leur formation, Murielle Barillet et Nathalie Thermunien (agents de la restauration) ont participé en septembre à une réunion technique d'échanges entre cuisiniers/cuisinières de restaurants scolaires adhérents à la charte Qualité-Proximité sur les thèmes suivants :

- **Antigaspi** : en cuisine et sensibilisation auprès des convives
- **Saisonnalité** : comment ne pas tomber dans la routine l'hiver avec les produits locaux peu variés

## **Commission Jeunesse et École Patrick Rivière**

### **Réunion du 20 septembre avec les médecins généralistes exerçant sur le territoire de la Communauté de Communes.**

*(Cette rencontre est organisée par la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe et animée par Mme Cantin)*

#### **1<sup>ER</sup> TEMPS**

Mme Cantin fait un rapide historique de la période 2009/2011-2012 autour du « projet de soins » qui a permis qu'entre 2012 et 2018 4 sites voient le jour :

- Maison de santé de Ste Jamme
- Maison de santé de Ballon/St Mars
- Pôle tertiaire de La Guierche
- Cabinet médical Pôle d'appui de La Bazoge

#### **2<sup>ème</sup> TEMPS**

Présentation des 2 médecins qui viennent de s'installer sur le territoire et intégrer le Pôle santé :

-Le Dr Delphine Godard installée à Ballon St Mars

Elle a des origines Sarthoises et a fait ses études en externat à Paris et internat à Angers.

- Le Docteur Claire Reneaux installée à La Bazoge depuis juin comme collaboratrice

Elle est originaire de Moselle et a fait ses études à Nancy et internat à Paris.

#### **3<sup>ème</sup> TEMPS**

Organisation et fonctionnement des équipements :

Docteur Dalibard pour la maison de sante de Ste Jamme :

Rappelle qu'à l'origine il y avait 3 médecins

Qu'actuellement ils ne sont plus que 2 médecins et 14 internes (encore pour 2 mois)

Plusieurs médecins ont semblé intéressés mais n'ont pas donné suite.

Il y a 2 bureaux de libre et le Docteur Dalibard pense qu'ils seront occupés par 2 médecins arrivant ensemble ou ne seront pas occupés.

Pour elle les jeunes médecins sont attachés à exercer leur profession en équipe.

*Inquiétude* : beaucoup d'appel de personnes n'ayant plus de médecin et qu'ils doivent refuser »

*Pour conclure, le Docteur Dalibard souhaitait connaître le nom du médecin exerçant au « cabinet médical » de La Guierche.*

Réponse de Mme Cantin : « *il s'agit d'un exercice littéraire osé* ».

Docteur Cormier pour la maison de santé Ballon St Mars

Confirme que lui et ses 5 confrères apprécient les locaux mis à disposition et apprécient aussi le fait de pouvoir travailler en équipe.

Il se félicite de l'arrivée du Docteur Godard, mais regrette le départ annoncé du Docteur Viel dans 6 mois qui quitte la Maison de santé pour s'installer au Mans comme homéopathe.

Les médecins solliciteront alors la communauté de communes pour la prise en charge du loyer du local laissé libre.

Docteur Alaoui pour le pôle d'appui de La Bazoge

Médecin 15 années à Mamers, arrivée à La Bazoge il y a 5 ans en association avec le Docteur Meunier.

Ils ont intégré le pôle d'appui où exercent 2 orthophonistes et 4 infirmières.

Très heureux d'accueillir le docteur Reneaux qui permet d'alléger leurs tâches et d'accueillir des personnes à la recherche d'un médecin traitant.

#### **4<sup>ème</sup> TEMPS**

Intervention de Rachel Beucher :

Chargée de mission démographie médicales au Conseil Général

Présentation d'une vidéo dans la quelle des médecins généralistes exerçants en individuels des médecins exerçant en maison de santé, mais aussi des chirurgiens dentistes et des kinés font part de leurs satisfactions d'avoir choisi la Sarthe pour exercer. Qu'ils soient en milieu rural ou en milieu urbain, tous vantent la qualité de vie, le prix abordable de l'immobilier et la facilité des déplacements par la route ou le train.

Mme Beucher rappelle les actions mises en place par le département pour soutenir la démographie médicale : **4 volets**

##### **1<sup>er</sup> volet**

-Aides financières avec contrat d'engagement (bourse d'étude versée à partir de la 2<sup>ème</sup> année d'étude)

-Aides à la 1<sup>ère</sup> installation (50% département/50% collectivité) avec contrat d'engagement de 5 ans.

-Indemnités de stages pour les Internes pour aider aux frais de déplacement et d'hébergement.

##### **2<sup>ème</sup> volet**

-Aide à l'implantation des pôles de santé

8 sont en fonctionnement et 5 en projet ou réflexion.

##### **3<sup>ème</sup> volet**

-aider à trouver des logements aux étudiants pendant leurs périodes de stages.

22 collectivités sont inscrites dans la démarche

##### **4<sup>ème</sup> volet**

Accompagnement à l'installation (humain et logistique) :

-visite de site.

-présentations aux étudiants de leurs confrères.

-mise en relation avec le Centre Hospitalier

-accompagnement dans la recherche d'emploi du conjoint.

-inscription des enfants dans les écoles, les crèches

-faciliter l'arrivée en créant du lien avec les collectivités (Com-Com, Mairie).

## 5<sup>ème</sup> TEMPS

### La télémédecine

Intervenants : Théo Dumont et Mathieu Georget (Ingénieurs du Pays du Mans et du Pôle Métropolitain).  
Les objectifs du Pôle Métropolitain (340 000 habitants) sont de privilégier les déplacements et la démographie médicale.

Les Expérimentations en cours : 2 thématiques retenues

- La mobilité (auto partage MOUV'N GO)
- La santé (télémédecine)

### Pour la santé :

En lien avec l'ARS relier non seulement les EHPAD, mais aussi les maisons de santé, les cabinets médicaux, les médecins indépendants et l'hôpital du Mans.

Rechercher les besoins en connaissant bien le territoire.

Actuellement un maillage a été établi sur 14 établissements dont 7 EHPAD.

**L'Objectif :** soulager la tâche des médecins.

**La méthodologie :** trouver le financement (ARS, Région, Département)

: s'appuyer sur une structure expérimentée qu'est l'Hôpital du Mans

qui travaille déjà en dermatologie avec la maison d'arrêt des « Croisettes).

: convaincre l'ARS d'un élargissement aux maisons de santé, aux centres communautaires, aux médecins libéraux et aux foyers d'accueil spécialisés.

### La Situation actuelle

Le budget est finalisé.

Retard de 2 ou 3 mois dans le calendrier de mise en place

Possible démarrage fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 en dermatologie pour les 7 EHPAD avec espoir d'y associer la gériatrie. Suivra la cardiologie.

Pour les 7 autres établissements retenus dans le maillage, démarrage possible au début de l'été

Pour notre territoire sont concernés, l'EHPAD et la maison de santé de Ballon St Mars.

## Commission Ecole

### Effectifs de l'école au 3 septembre 2018 :

149 Elèves inscrits

### Répartition des effectifs :

Classe de Mme Glibert : 26 élèves (7 TPS ; 12 PS ; 7 MS).

Classe de Mme Leforestier : 24 élèves (16 MS ; 8 GS).

Classe de Mme Senand : 24 élèves (8 GS ; 16 CE1).

Classe de Mme Bien : 18 élèves (18 CP).

Classe de Mme Vuillemein : 24 élèves (9 CE1 ; 15 CE2).

Classe de Mr Deschere : 21 élèves (13 CM1 ; 8 CM2).

Classe de Mme Lethiec : 12 élèves (1GS ; 3 CP ; 6 CE1 ; 2 CE2).

### Effectifs « Périscolaire » pour 2018/2019

Garderie : 85 inscrits (57.04%)

Restauration : 134 inscrits (89.93%) dont 123 en abonnement (82.55%)

Pour comparaison en 2017/2018 (154 élèves inscrits à l'école)

Garderie : 99 inscrits (64.28%)

Restauration : 143 inscrits (92.85%) dont 116 en abonnement (75.32%)

## Commission Voirie David Souchu :

### Programme d'entretien voirie 2018 :

Les travaux de voirie sont en cours de réalisation par l'entreprise Lochard Beaucé cependant des retards ont été pris. Ces retards sont imputables en partie aux engagements (taille des haies) non respectés des particuliers bordants ces travaux de curages de fossé et en partie à la pluie pour la réalisation du PATA. Un avenant à été proposé et signé afin de repousser le délai à fin octobre.

Il est convenu de modifier la nature des travaux sur l'ancienne Voie Communale n°6 avec l'entreprise sans impact financière pour la commune. En effet il était prévu du reprofilage BB0/6, cependant vu l'état de la route aujourd'hui après les travaux du riverain, il est convenu de faire un rechargement tricouche pour un montant d'un peu plus de 10000 euros HT. La commande de travaux ainsi modifiée est au détriment des travaux de la VC n°1 où il ne sera fait appliquer qu'une tonne de PATA. La VC n°1 a été très sollicité par les travaux de la LGV et les réparations faites par EIFFAGE ont saturé de liant le revêtement.

### Travaux sur le Pansais :

Le syndicat de l'Orne Saosnoise a engagé des travaux de réhabilitation du cours d'eau après le cimetière. Ces travaux ont consisté à méandrer le cours d'eau et le recharger dans le fond avec des matériaux pris sur site. Cette action permet de donner un fond au cours d'eau plus haut et donc plus large. L'eau est ainsi ralentie et protège les berges de l'érosion.

### Questions diverses

- Prochain conseil municipal : **le Vendredi 26 octobre 2018 à 20 H 30**
- **Fin de la séance à : 23H15**